

# Ville de Malakoff



## DECISION MUNICIPALE N° DEC2025\_258

Direction : Direction Finances

**OBJET : Appel d'offres relatif à la fourniture de deux balayeuses aspiratrices**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2;

**Vu** le Code la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales;

**Vu** le procès-verbal de décision de la commission d'appel d'offres réunie le 09 octobre 2025 ;

**Considérant** que la Ville a lancé une consultation relative à l'achat deux balayeuses aspiratrices;

**Considérant** que pour la réalisation de la consultation, la commune a publié un avis d'appel public à concurrence paru au BOAMP le 06 juillet 2025, annonce n° 25-76412 et au JOUE, le 08 juillet 2025, annonce n° 441618-2025;

**Considérant** qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par la société **MATHIEU SAS** est économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères définis dans le règlement de la consultation ;

**DÉCIDE,**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché relatif à l'achat de deux balayeuses aspiratrices, à la société **MATHIEU SAS** sise 85 rue Sébastien Choulette - BP 32 - 54200 TOUL pour un montant global et forfaitaire de 368 393,48 € HT.

**Article 2 : DE DIRE QUE** le marché est conclu pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie des véhicules.

**Article 3 - DE SIGNER** les pièces constitutives du marché.

**Article 4 - DE DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

**Article 5 -** La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Comptable Publique assignataire de la Ville de Malakoff.

Fait à Malakoff, le 14 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR



La Maire,  
Jacqueline BELHOMME

\*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES

---

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / ..... / .....

Ville de Malakoff  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

**SOMMAIRE**

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant .....	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet .....	4
3.2 - Mode de passation et type de contrat.....	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée du contrat et délai d'exécution .....	5
6 - Paiement .....	5
7 - Avance .....	6
8 - Nomenclature(s) .....	7
9 - Signature .....	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	9

## 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Malakoff

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Madame Jacqueline BELHOMME, Maire

Ordonnateur : Madame Jacqueline BELHOMME, Maire

Comptable assignataire des paiements : Madame Chantal CAVAUD, Trésorière comptable, 18 rue Victor Hugo 92120 MONTROUGE

## 2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	BALEVIEZ Eric
Agissant en qualité de	Directeur délégué commerce et services

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société MATHIEU SAS sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	MATHIEU SAS
--	-------------

Adresse	85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE BP 32 54200 TOUL
Courriel	adv@mathieu.fayat.com
Numéro de téléphone	0383652222
Numéro de SIRET	33218581800017
Code APE	2910Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR30332185818

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement<sup>1</sup>, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 3 - Dispositions générales

#### 3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne l'**acquisition de deux balayeuses aspiratrices neuves**.

### 3.2 - Mode de passation et type de contrat

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021.

Le présent marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	:	368 393,48	Euros
TVA (taux de 20%)	:	73 678,70	Euros
Montant TTC	:	442 072,18	Euros
Soit en toutes lettres	:	Quatre cent quarante-deux mille soixante-douze euros et dix-huit cents	

### 5 - Durée du contrat et délai d'exécution

Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie du véhicule.

Le délai de livraison des fournitures proposées par le candidat est de 5 mois et/ou 152 jours. Ce délai débute à compter de la date de notification du marché.

Le délai de garantie des fournitures proposées par le candidat est de 2 années et/ou 2000 heures. Ce délai débute à compter de la date de réception/admission du véhicule. Pour rappel, ce délai de garantie des fournitures est de **2 ans minimum**.

### 6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	MATHIEU SA
Prestations concernées	ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES
Domiciliation	BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
Code banque	14707

Code guichet	00020
N° de compte	00421916552
Clé RIB	32
IBAN	FR76 1470 7000 2000 4218 1655 232
BIC	CCBPFRPPMTZ

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur<sup>1</sup> :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

## 7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

## 8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34144431-8	Balayeuses aspiratrices

## 9 - Signature

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Toul  
Le 03/10/2025

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement<sup>1</sup>

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: .....	Euros
TVA (taux de .....%)	: .....	Euros
Montant TTC	: .....	Euros
Soit en toutes lettres	: .....	
	: .....	
	: .....	

La présente offre est acceptée

A .....,  
Le .....

(1) Date et signature originales

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du .....

### NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....  
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A .....

Le .....

**Signature<sup>1</sup>**

(1) Date et signature originales

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

# OFFRE COMMERCIALE



## 2 BALAYEUSES - R5

Date de l'offre :  
15/09/2025

Référence de l'offre :  
AO\_150925\_MALAKOFF\_R5X2

Demandeur :  
Malakoff

Contact commercial :  
Jacques ELIDRISSI 06 07 67 60 29

# Note environnementale

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

**MATHIEU S<sup>2</sup>LO**  
FAYAT GROUP

## Motorisation

- Couple important à bas régime (1200 tr/min) et pleine puissance
- **Faible consommation** de carburant : 5,4 litres par heure à 1200 trs/min
- Autonomie de travail de 8 heures
- Température minimum de démarrage sans auxiliaires : -15°C
- Diesel E6 homologué selon la Directive CE 595/2009 – Possibilité d'utiliser du diesel dans la limite de 5% du volume de carburant

## Rejet de motorisation

- CO2 = 998 g/km
- CO = 0,041 g/kWh
- THC = 0,002 g/kWh
- Nox = 1,159 g/kWh
- PT = 0,0072 g/kWh

La balayeuse R5 est certifiée PM 10 à 4 étoiles et PM 2,5 avec **protection contre le rejet de poussières et de particules nocives inférieures à 2,5 microns**

## Protection contre les nuisances sonores

- **Renforcement phonique** par des mousses de toute la cabine
- Refoulement de l'air par la porte arrière vers le bas : **niveau sonore limité**
- Niveau de puissance acoustique à 1200 tr/mn ( régime nominal de travail) = 97,7 dB (A)
- Niveau de pression acoustique à 1200 tr/mn (régime nominal de travail) en cabine LpA = 66,4 dB (A)

## Recyclabilité

- La balayeuse R5 est recyclable à 98%
- La benne à déchets (acier TOUT INOX), la cabine (acier) et le châssis (acier CORTEN) sont recyclables à 100%

## Compactage des déchets et benne à déchets

- Les déchets sont projetés vers la porte arrière de la cuve ce qui permet de **compacter 5 fois les déchets** et de remplir de façon optimale la benne : *idéal en période de feuilles*
- Remplissage optimal de la benne à déchets
- Hypercompactage des déchets
- Le basculement des grilles d'aspiration s'effectue avec une assistance hydraulique, ce qui facilite le nettoyage de la turbine et des grilles . De plus, cela garantit **une durée de vie importante de l'ensemble du dispositif**

## Consommation d'eau

- Si l'option est choisie, le système de recyclage d'eau permet de tripler l'autonomie en eau
- Durée de vie des pièces d'usure
- Suspension avant hydropneumatique permettant une assiette de balayage constante : **allongement de la durée de vie des balais**
- Roulette de buse crantée permettant de protéger les bavettes et d'éviter l'usure prématuée des balais

**Matériel équipé en standard de tous les outils indispensables à un balayage professionnel,  
dans des conditions de confort et de silence :**

## **R5 EURO 6, BALAYEUSE ASPIRATRICE DE VOIRIE 5 m3**

### **Machine de base**

- ◊ Vitesse de déplacement 25km/h
- ◊ Roues jumelées arrière
- ◊ Suspension avant hydropneumatique permettant l'élévation du véhicule jusqu'à 300mm de hauteur, facilitant ainsi le franchissement des trottoirs et l'aspiration de déchets volumineux (sacs poubelles, tas de feuilles...)
- ◊ Buse, conduit et coude d'aspiration avec revêtement anti-abrasion renforcé – Durée de vie + de 3.000 heures

### **Cabine**

- ◊ Air-conditionné en cabine
- ◊ Caméra arrière avec moniteur couleur en cabine
- ◊ Pare-brise teinté
- ◊ Bandes rétroréfléchissantes classe II
- ◊ Boutons du tableau de bord rétroéclairés
- ◊ Verrouillage centralisé des portes à l'intérieur de la cabine
- ◊ Loquet de blocage de portes latérales en position ouverte
- ◊ Autoradio Bluetooth

### **Signalisation**

- ◊ Gyrophares LED (avant et arrière)

### **Eau**

- ◊ Système de nettoyage automatique de la turbine
- ◊ Système de basculement des grilles d'aspiration avec assistance hydraulique

### **Système de balayage**

- ◊ Marche pied sur système de balayage (2 côtés)
- ◊ Réglage de l'inclinaison des balais latéraux depuis la cabine
- ◊ Balayage grande largeur (2400mm)

### **Accessoires**

- ◊ Boîte à outils (montée devant le siège passager)
- ◊ Barres de support positionnées sur la porte arrière
- ◊ Abonnement standard 3 ans Tierra télématiques Ravo - Concessionnaires : Plateforme web - Clients finaux : 4 signaux via MyRAVO

# Offre commerciale : options retenues

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

## Système de balayage

- ❖ Relevage des balais en marche arrière

## Ligne d'aspiration renforcé

- ❖ Roulette de buse suspendue

## Sécurité et ergonomie

- ❖ Siège conducteur à suspension pneumatique avec ceinture 2 points
- ❖ Climatisation automatique
- ❖ Feux de travail LED sur balais et aspiration (3 pcs)
- ❖ Console centrale avec stockage en cabine
- ❖ Pare-chocs circulaire avant et arrière en acier inoxydable (42 mm) avec support de montage (35 mm) sur le capot arrière

## Caméras

- ❖ Caméra de buse d'aspiration (avec 2ème moniteur)
- ❖ Caméra 360°

## Instruments et accessoires

- ❖ Roue de secours avant
- ❖ Roue de secours arrière pour roues jumelées (CR 540)
- ❖ Autoradio bluetooth
- ❖ Housses de sièges
- ❖ Tapis de sol
- ❖ Visite des 100H.
- ❖ Support aluminium 500X500X500 mm pour souffleur à positionner sur porte arrière
- ❖ Graissage automatique centralisé

Montant pour une balayeuse : 184 196,74 € HT

## Montant pour l'acquisition de deux balayeuses type R5

<b>Montant total HT</b>	<b>368 393,48 €</b>
<b>Montant TVA (20%)</b>	<b>73 678,70 €</b>
<b>Montant total net TTC</b>	<b>442 072,18 €</b>

# Offre commerciale : conditions

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

## Délais de livraison :

5 mois à réception de la commande. Ce délai est fourni à titre indicatif sur la base des délais de production à ce jour.

Il pourra être actualisé suivant la date d'arrivée effective de la commande. Le mois d'août et la dernière semaine de décembre étant neutralisés pour congés annuels.

## Conditions de prix :

Nos prix s'entendent pour matériel livré en ordre de marche en vos ateliers, sont fermes et non révisables pour les 90 jours suivant la présente offre.  
Au-delà de cette date, nous consulter pour confirmation de la validité.

## Conditions de paiement :

30 jours fin de mois

## Garanties :

2 ans ou 2000 heures d'utilisation au premier des termes atteints :

- Pièces ( sauf pièces d'usure, consommables ou casse)
- Main d'œuvre
- Déplacement

Cela comprend :

- Groupe de balayage ..... 6000 heures (hors moteur et chocs)
- Turbine ..... 5000 heures → En condition normale d'utilisation sous réserve d'humectage
- Buse, conduit et coude...3000 heures → En condition normale d'utilisation sous réserve d'humectage

## Formation des utilisateurs

### Formation sur site d'une journée à la livraison

Cette formation a pour objectif de permettre aux chauffeurs d'utiliser la balayeuse dans les meilleures conditions et d'en assurer les contrôles et l'entretien courant.

#### Les thèmes abordés sont les suivants :

- Présentation du concept du véhicule
- Explication des consignes de sécurité
- Présentation des contrôles quotidiens et hebdomadaires à effectuer
- Présentation du poste de pilotage
- Conduite en situation réelle
- Procédure de nettoyage du véhicule
- Procédure d'entretien courant

Prise en charge par Mathieu si formation lors de la livraison et mise en service.

Sur devis si formation faite en dehors de la mise en service

## Formation des mécaniciens

### Formation de 2 jours pour 2 agents mécaniciens dans notre usine de TOUL (54)

Cette formation a pour objectif :

- de permettre aux mécaniciens d'acquérir une vision d'ensemble du véhicule afin d'établir rapidement un diagnostic fiable en cas de panne
- de sensibiliser ces mécaniciens aux entretiens réguliers devant être réalisés sur la machine
- d'expliquer le fonctionnement du véhicule et la façon de l'utiliser afin de permettre de juger de son bon entretien courant et de son utilisation dans des conditions correctes, par les chauffeurs.

#### Les thèmes abordés sont les suivants :

- Descriptif général de la machine et de la position de ses composants
- Consignes de sécurité
- Présentation des tableaux d'entretien
- Etude des schémas électrique et hydraulique
- Méthode de recherche de panne

A chiffrer sur devis

# Offre commerciale : Service Après-Vente

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR



## VOTRE AGENCE LOCALE A ARRAS (62)

*Intervention sous 48 heures maximum – Techniciens itinérants disposant de véhicules atelier pouvant intervenir sous 24 heures en cas d'urgence*

*Stock de pièces détachées de + de 10.000 références*

*Pour toute commande de pièces en stock qui nous est confirmée par mail avant 16 h, livraison le lendemain matin par transport Express*

*Atelier de réparations*

**Service center**  
Assistance & Maintenance

c'est aussi la possibilité de :

- Contrats de maintenance préventive et curative : Une assistance complète qui passe par le suivi régulier de votre parc de véhicules

- Formations techniques : Agrément n° 41540332054. Formations destinées au personnel d'entretien et dispensées en région. Formation continue des chauffeurs et des utilisateurs.

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **HDI Global SE**, Tour Trinity – 1 bis Place de la Défense – CS 20298 – 92035 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**MATHIEU SAS**  
85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE  
54200 TOUL

bénéficie des garanties du contrat n° **76333186-30014** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers, tant pendant que après l'exécution des travaux et/ou la livraison des produits, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

DESIGNATION DE LA GARANTIE	MONTANTS
<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION/RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/TRAVAUX ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PRODUITS</b>	Par sinistre et par an (sauf mention contraire)
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 EUR
<b>DONT :</b>	
- Faute Inexcusable, maladies professionnelles	500 000 EUR
- Dommages d'atteintes à l'environnement accidentelles	5 000 000 EUR

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La présente attestation est valable pour la période d'assurance du **01/01/2025** à 0 Heure au **31/12/2025** à 24 Heures.

Elle est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, exclusions, limites et sous-limites du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Paris, le 14.01.2025



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR (en application du Code de la Commande Publique)

Je soussigné Eric BALEVIEZ, agissant en qualité de Directeur Délégué Commerce et Services

Pour le compte de la société/entreprise/association/structure Mathieu SAS

N° d'enregistrement au Registre du Commerce ou Répertoire des métiers : 332185818 / Nancy

**Atteste sur l'honneur** que ma société/entreprise/association/structure n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L 2141-4 du code de la commande publique

### Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la société

**Nom et qualité du signataire :** Eric BALEVIEZ, Directeur Délégué Commerce et Services

A Toul, le 03.06.2025

*Cachet et signature*



**MATHIEU**  
FAYAT GROUP  
85, rue Sébastien Choulette - BP 32  
54202 TOUL - France  
Tél: (33) 3.83.65.22.22 - Fax (33) 3.83.63.19.82  
S.A. 5 000 000 € SIRET 332 185 818 00017 TVA FR 30 332 185 818

***En cas de groupement, cette attestation doit être fournie par chaque membre du groupement***



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

Direction générale des Finances ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

S<sup>2</sup>LO

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance Certificate number : 19644613

La société désignée ci-dessous *The company named below :*

**DENOMINATION DE LA SOCIETE** *Name of the company :*  
SA MATHIEU

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT** *Address of the main establishment :*  
85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE  
54200 TOUL

**N° SIREN** *Tax identification number (SIREN number) :* 332185818

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes  
*is in good standing with respect to the following tax obligations :*

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA  
*Filing of corporate income tax and VAT returns*
- Paiement<sup>(1)</sup> de la TVA<sup>(2)</sup> ou de l'IS<sup>(3)</sup>  
*Payment of VAT or corporate income tax*

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

*This company is a daughter company of a group :*

- subject to the tax consolidation regime referred to in Article 223 A of the French General Tax Code (corporate income tax group) ;*
- or consolidation of payment of the VAT referred to in article 1693 ter of the French General Tax Code (VAT group).*

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû (ou due) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

*The corporate income tax or value added tax (VAT) due on the total result of the corporate income tax group or VAT group is paid by the corresponding parent company whose details are given below :*

**Dénomination de la société mère** *Name of the parent company :*  
FAYAT SAS

**Adresse de la société mère** *Address of the parent company :*  
137 RUE DU PALAIS GALLIEN  
33000 BORDEAUX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

*Therefore, in order to prove the regularity of its tax situation, the daughter company must attach to this certificate, the certificate proving the payment of corporate income tax or VAT provided by the parent company.*

Date de délivrance Date of issue : 03/06/2025

Service gestionnaire *The administrative service :*

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

EQUIPE IFU 12

56 AVENUE DE METZ

93231 ROMAINVILLE CEDEX

LMMeJV 9h-16h30

Tél. : 0149911230

IFU12-DGE@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

<sup>(2)</sup> Si la société est membre d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA *If the company is a member of a VAT consolidation group*

<sup>(3)</sup> Si la société est membre d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration *If the company is a member of a group of companies subject to the integration tax regime*

URSSAF LORRAINE  
TSA 80400  
21037 DIJON CEDEX 9

#### Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr  
Tel.: 3957

#### Références

N°SIREN 332185818

Page 1/2

#### CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

#### CODE DE SÉCURITÉ

N6TJHDKYZ6NM70Q

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

A METZ, le 03/06/2025



SAS MATHIEU  
BP 32  
85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE  
54202 TOUL CEDEX

**Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Christophe FRANCESCHI

**CODE DE SÉCURITÉ**

N6TJHDKYZ6NM70Q

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

SAS MATHIEU  
BP 32  
85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE  
54202 TOUL CEDEX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 144 salariés,
- pour une masse salariale de 556 155 euros,
- au titre du mois de avril 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
AV D IMMERCOURT	62000 ARRAS 33218581800025
ZAC DE L AGAYON 11 AV LAMARTINE	13170 LES PENNES MIRABEAU 33218581800033
BP 32 85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE	54202 TOUL CEDEX 33218581800017

**ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT**

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS\*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*\* à la date du 30/04/2025.

Fait à : METZ  
le : 03/06/2025

Le Directeur, Christophe FRANCESCHI

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

\*\* Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



**Greffre du Tribunal des Activités Économiques de Nancy**

CITE JUDICIAIRE

BP 30108

54003 NANCY CEDEX

N° de gestion 1985B00146

Code de vérification : LGqj  
<https://controle.infogreffre.fr>

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 2 juin 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	332 185 818 R.C.S. Nancy
Date d'immatriculation	29/03/1985
Dénomination ou raison sociale	<b>MATHIEU</b>
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	5 000 000,00 Euros
Adresse du siège	85 rue Sébastien Choulette 54200 Toul
Activités principales	Fabrication de balayeuses industrielles de balais et de pièces détachées location et vente de matériel de nettoiement construction de machines automotrices ramasseuses de gazon feuillés mortes et branchages Activité d'agent commercial ou de tout intermédiaire de commerce
Durée de la personne morale	Jusqu'au 28/03/2084
Date de clôture de l'exercice social	30 septembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES****Président**

Nom, prénoms	LAHUTTE Pierre, Eugène, Joseph
Date et lieu de naissance	Le 08/03/1972 à Amiens (80)
Nationalité	Française
Domicile personnel	Amilu Farm 39 Strada delle Trinita 10090 Gassino Torinese (To) (Italie)

**Administrateur**

Nom, prénoms	FAYAT Laurent
Date et lieu de naissance	Le 26/01/1967 à Libourne
Nationalité	Française
Domicile personnel	8 bis rue Denfert-Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt

**Administrateur**

Nom, prénoms	FAYAT Jean-Claude
Date et lieu de naissance	Le 23/10/1958 à Libourne
Nationalité	Française
Domicile personnel	château Clément Pichon 37 Rue de Bordeaux 33290 Parempuyre

**Administrateur**

Dénomination	FAYAT
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	137 rue du Palais Gallien 33000 Bordeaux
Immatriculation au RCS, numéro	595 750 589 RCS Bordeaux
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel	
Nom, prénoms	FAYAT Jean-Claude
Date et lieu de naissance	Le 23/10/1958 à LIBOURNE (33)
Nationalité	Française
Domicile personnel	37 rue de Bordeaux Château Clément Pichon 33290 Parempuyre

**Commissaire aux comptes titulaire**

Dénomination	DUPOUY ET ASSOCIES SAS
--------------	------------------------

*Forme juridique*

Société par actions simplifiée

*Adresse*

parc Sextant 6-8 Avenue des Satellites 33185 Le Haillan

*Immatriculation au RCS, numéro*

463 200 725 RCS Bordeaux

**Commissaire aux comptes suppléant**

*Nom, prénoms*

LEPAON Jordane

*Nom d'usage*

MAYE

*Date et lieu de naissance*

Le 10/03/1977 à Libourne

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel ou adresse professionnelle*

parc Sextant 6-8 Avenue des Satellites 33185 Le Haillan

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement*

85 rue Sébastien Choulette 54200 Toul

*Enseigne*

MATHIEU-YNO

*Activité(s) exercée(s)*

Fabrication de balayeuses industrielles de balais et de pièces détachées - location et vente de matériel de nettoiement - construction de machines automotrices, ramasseuses de gazon, feuilles mortes et branchages - Activité d'agent commercial ou de tout intermédiaire de commerce

01/03/1985

*Date de commencement d'activité*

Création

*Origine du fonds ou de l'activité*

Exploitation directe

*Mode d'exploitation*

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Aix-en-Provence

R.C.S. Arras

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Mention n° 1

Mise en harmonie des statuts avec la loi NRE du 15/05/2001

- Mention n° 983617 du 25/06/1998

FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE YNO RCS NANCY B 326 625 134 AVEC EFFET DU 1<sup>e</sup> SEPTEMBRE 1997

- Mention n° 2984 du 14/05/2013

Augmentation du capital social suite à Fusion avec la Sté 3D-Dominique Declercq Distribution (ARRAS 353 460 264) à compter du 29/03/2013

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

## LETTRE DE CANDIDATURE

### DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS<sup>1</sup>

*Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.  
En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.*

*En cas de candidature groupée, chaque membre du regroupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 2362-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

#### A - Identification de l'acheteur

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)*

Mairie de Malakoff  
Hôtel de ville - 1 Place du 11 Novembre 1918 - CS 80031  
92245 Malakoff

#### B - Objet de la consultation

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)*

#### ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES

#### C - Objet de la candidature

*(Cocher la case correspondante.)*

La candidature est présentée :

- pour le marché public (*en cas de non allotissement*) ;
- pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (*en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt*).

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.)

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

MATHIEU SAS

a mis en forme : Police :Gras

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

85 RUE SEBASTIEN CHOULETTE  
BP32  
54200 TOUL

a mis en forme : Police :Gras

- Adresse électronique :

adv@mathieu.fayat.fr

- Numéros de téléphone et de télécopie :

03.83.65.22.22

a mis en forme : Police :Gras

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

332 185 818 00017

- Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint      OU       solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non      OU       Oui

## E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (**)	Prestations exécutées par les membres du groupement (***)

a mis en forme le tableau

(\*) Preciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*\*) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

## F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

### F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (\*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

### F2 – Documents de preuve disponibles en ligne

(applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
*(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

### F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :  
*(Cocher la case correspondante.)*

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (\*).

(\*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

## G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICDI.]*

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique :

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



MARCHES PUBLICS  
**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL  
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT<sup>1</sup>**

**DC2**

*Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).*

*En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.*

*En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.*

*En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

**A - Identification de l'acheteur**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)*

**Mairie de Malakoff**  
**Hôtel de ville 1 Place du 11 Novembre 1918 CS80031**  
**92245 Malakoff**

**B - Objet de la consultation**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature)*

**ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES**

<sup>1</sup>

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

### C1 - Cas général

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

➤ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*

**MATHIEU SAS**  
**85 rue Sébastien Choulette - BP32**  
**54202 TOUL Cedex**

➤ *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*

➤ *Adresse électronique :*

**adv@mathieu.fayat.com**

➤ *Numéros de téléphone et de télécopie :*

**Tel : 03.83.65.22.22**

➤ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

**SIRET : 332 185 818 00017**

- Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

**SAS**

- Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise (entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros), au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises](#) ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui

Non

### C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

*Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles [L. 2113-12](#), [L. 2113-13](#), [L. 2113-13-1](#) ou [L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.*

*Le candidat individuel ou le membre du groupement peut communiquer, dans la troisième colonne, l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Dans le cas où les informations nécessaires à la consultation par l'acheteur ne sont pas fournies, et si les documents de preuve ne sont pas joints à la candidature, l'acheteur sollicitera leur production au moment de la vérification des conditions de candidature. Cette vérification sera à effectuer au plus tard avant l'attribution, sauf en cas de procédure restreinte avec limitation du nombre de candidats admis à participer*

à la procédure. Le détail des preuves nécessaires pour permettre cette vérification figure dans les conditions de participation DC2.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.

Type de marché réservé	Type de structure	Eléments permettant la vérification des conditions propres à chaque marché réservé
<b>Marché réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique et/ou aux structures du handicap</b> (articles L. 2113-12, L. 2113-13 et L. 2113-14 du code de la commande publique)	<input type="checkbox"/> Structure d'insertion par l'activité économique ( <a href="#">article L.5132-4</a> du code du travail) ou structure équivalente	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> Entreprise adaptée ( <a href="#">article L. 5213-13</a> du code du travail) ou structure équivalente	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide pas le travail ( <a href="#">articles L. 344-2 et s.</a> du code de l'action sociale et des familles) ou structure équivalente	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
<b>Marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire</b> (article L. 2113-15 du code de la commande publique)	<input type="checkbox"/> Entreprise de l'économie sociale et solidaire ( <a href="#">article 1<sup>er</sup></a> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structure équivalente	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
<b>Marché réservé pénitentiaire</b> (article L. 2113-13-1 du code de la commande publique)	<input type="checkbox"/> Opérateur économique prévoyant d'exécuter le marché dans le cadre d'activités de production de biens et de services réalisés en établissement pénitentiaire	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>

### C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'[article R. 2143-15](#) du code de la commande publique **et** que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des [articles R. 2343-16 à R. 2343-17](#) du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible :  
l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

**■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :**

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.  
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé)

## E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3)*

### E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

RCS de Nancy 332 185 818  
Numéro de TVA intracommunautaire FR 30 332 185 818  
Code APE 2910Z

**E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :**

**E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :**  
*(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)*

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4)*

### F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/10/21 au 30/09/22	Exercice du 01/10/22 au 30/09/23	Exercice du 01/10/23 au 30/09/24	
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	<b>54 415 427 €</b>	<b>66 763 623 €</b>	<b>72 979 956 €</b>	
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	<b>81 %</b>	<b>71 %</b>	<b>83,5 %</b>	

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

## F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire)

## F3 – Pour les marchés publics de travaux

- En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances).  
*(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicité sur ce point qu'avant l'attribution du marché public)*

## F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
*(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)*

### G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

## Ressources Humaines

Indicateurs de Développement Durable (exercice financier)		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ressources Humaines	Nombre d'employés CDI	u	125	114	114	135	135
	Nombre d'employés (CDI + CDD + apprentis)	u	133	121	132	142	142
	Montant total de participation distribué aux employés	€	303.014	62.549	140.840	142.000	Nd
	Nombres d'employés recrutés	u	13	16	33	43	23
	Turn over employés	%	-	-	24,79	29,37	16,20
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une évaluation de performance	u	-	-	-	-	17
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une évolution de carrière	u	-	-	1	1	10
	Nombre d'employés ayant bénéficié d'une mobilité géographique interne ou mobilité inter-service	u	-	-	1	3	1
	Pourcentage d'entretiens forfait jour réalisés	%	-	-	-	100	87,5
	Pourcentage d'entretiens professionnels réalisés	%	-	-	-	95,83	86,95
	Montant investit dans les formations	€	17.013	41.901	37.401	40.932	73.000
	Taux de salariés formés au cours de l'année	%	-	-	-	-	34,50
	Nombre d'heures de formation	h	943	1.338	772	982	1.631
	Nombre d'heures de formation moyenne suivies au cours de l'année par le salarié formé	h	-	-	-	-	33,28
	Nombre d'heures de formation moyen par salariée	h	-	-	-	-	12,08
	Part des femmes dans la société	%	16,58	16,85	15,55	15,96	15,49
	Taux de femmes managers	%	20,00	24,00	25,81	20,00	16,67
	Taux de femmes cadres	%	17,26	14,43	13,86	13,59	13,46
	Taux de femmes parmi les CDI	%	17,13	16,91	14,89	15,14	16,29
	Indice d'égalité professionnel	%	-	-	71,00	nc	nc
	Taux de cadres dans la société	%	-	-	-	-	36,61
	Nombre de nationalités	u	4	3	5	4	6
	Nombre de stagiaires	u	14	3	14	14	11
	Nombre d'apprentis	u	4	0	3	6	5
	Taux d'employés âgés de moins de 25 ans	%	4,23	4,10	5,21	7,61	8,45
	Taux de salariés handicapés	%	-	-	-	-	4,22
	Nombre d'accords collectifs signés durant l'année	u	-	-	-	-	0
	Taux de participation à l'enquête de satisfaction employés	%	-	-	-	72	-
	Taux de satisfaction employés	%	-	-	-	71	-
	Taux d'absentéisme	%	-	-	-	4,39	5,59
	Nombre d'heures travaillées	h	-	-	-	-	281.463
	Taux de fréquence des accidents	%	61,59	32,80	23,96	21,11	10,66
	Taux de gravité des accidents	%	0,13	0,35	0,34	0,43	0,67
	Nombre d'audit interne sécurité	u	-	-	-	-	-
	Mise à jour du Document Unique	oui/non	oui	oui	oui	oui	Oui
	Nombre de séances de sensibilisation sécurité	u	-	-	-	-	-
	Nombre de dotation EPI	u	1	1	1	1	1
	Nombre d'accidents sans arrêt de travail	u	-	-	-	-	49
	Nombre d'accidents avec arrêt de travail	u	-	-	-	-	3
	Nombre de jours d'arrêt total	j	-	-	-	-	189
	Nombre de situation presque accident	u	-	--	-	-	1
	Nombre de programmes de coaching réalisés	u	-	-	-	2	0
	Nombre de plans de développement réalisés	u	-	-	-	-	-
	Nombre de consultations CSE	u	-	-	-	19	12
	Résultat NAO	%	-	-	-	-	-
	Nombre de personnes formées au dialogue social	u	-	1	1	-	12
	Evaluation du dialogue social	oui/non	-	-	-	-	non
	Nombre de procédures harcèlement ouverte	u	-	-	-	1	1
	Montant engagé pour adaptation des postes de travail travailleurs handicapés	€	-	-	-	-	690

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique) :

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

*Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur (qu'il s'agisse d'un sous-traitant ou d'un autre lien ; s'il s'agit des capacités d'un cotraitant, les renseignements figurent a priori déjà en rubrique F ou G), en application du II de l'[article R. 2142-3](#) du code de la commande publique auquel l'[article R. 2342-2](#) renvoie.*

*(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Si l'opérateur sur les capacités duquel le candidat s'appuie est un sous-traitant, ces informations sont fournies via le DC4 ou équivalent. Dans les autres cas, un DC2 annexe ou tout document équivalent peut être utilisé. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature)*

### Désignation du (des) opérateur(s)

*(Adapter le tableau autant que nécessaire)*

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné <sup>2</sup>	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement <sup>3</sup> , adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie <sup>4</sup>

## I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

### I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

**Française**

### I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023

<sup>2</sup> En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

<sup>3</sup> Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

<sup>4</sup> À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES

---

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / ..... / .....

Ville de Malakoff  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

**SOMMAIRE**

1 - Identification de l'acheteur .....	3
2 - Identification du co-contractant .....	3
3 - Dispositions générales .....	4
3.1 - Objet .....	4
3.2 - Mode de passation et type de contrat .....	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée du contrat et délai d'exécution.....	5
6 - Paiement.....	5
7 - Avance .....	6
8 - Nomenclature(s).....	7
9 - Signature .....	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS .....	9

## 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Malakoff

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Madame Jacqueline BELHOMME, Maire

Ordonnateur : Madame Jacqueline BELHOMME, Maire

Comptable assignataire des paiements : Madame Chantal CAVAUD, Trésorière comptable, 18 rue Victor Hugo 92120 MONTROUGE

## 2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société ..... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
--	--

Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement<sup>1</sup>, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 3 - Dispositions générales

#### 3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne l'**acquisition de deux balayeuses aspiratrices neuves**.

### 3.2 - Mode de passation et type de contrat

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021.

Le présent marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	: .....	Euros
TVA (taux de ..... %)	: .....	Euros
Montant TTC	: .....	Euros
Soit en toutes lettres	: .....	
	: .....	
	: .....	

### 5 - Durée du contrat et délai d'exécution

Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie du véhicule.

Le délai de livraison des fournitures proposées par le candidat est de ..... mois et/ou ..... jours. Ce délai débute à compter de la date de notification du marché.

Le délai de garantie des fournitures proposées par le candidat est de ..... années et/ou ..... jours. Ce délai débute à compter de la date de réception/admission du véhicule. Pour rappel, ce délai de garantie des fournitures est de **2 ans minimum**.

### 6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	

Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur<sup>(1)</sup> :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

## 7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

- NON
- OUI

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

## 8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34121500-6	Autocars

## 9 - Signature

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .....  
Le .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement<sup>1</sup>

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: .....	Euros
TVA (taux de .....%)	: .....	Euros
Montant TTC	: .....	Euros
Soit en toutes lettres	: .....	
	: .....	
	: .....	

La présente offre est acceptée

A .....  
Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

.....

(1) Date et signature originales

## NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

- La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....  
.....

- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise  
 sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature** <sup>(1)</sup>

(1) Date et signature originales

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			



## CADRE DE RÉPONSE

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES

---

Ville de Malakoff  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff



L'offre des candidats doit comporter un cadre de réponse. Il peut être remplacé ou complété par un mémoire technique descriptif de l'offre. S'il est remis un mémoire, celui-ci doit au minimum :

- La description de l'accessibilité, l'ergonomie, la maniabilité, l'efficacité, la puissance, l'autonomie, la robustesse, le confort, le bruit, l'environnement et la maintenance du véhicule.
  - La description des conditions de mise en œuvre et des modalités de la garantie ;
  - La description du coût horaire d'exploitation (fréquence, méthode et coût de chaque entretien).

Le candidat devra fournir tout élément nécessaire à l'appréciation de son offre qu'il jugera utile. Dans le cas où la place serait insuffisante, le candidat pourra annexer des feuillets au présent document.

## 1 - Description de l'accessibilité, l'ergonomie, la maniabilité, l'efficacité, la puissance, l'autonomie, la robustesse, le confort, le bruit, l'environnement et la maintenance du véhicule

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

## 2 - Description des conditions de mise en œuvre et des modalités de la garantie



### **3 - Description du coût horaire d'exploitation (fréquence, méthode et coût de chaque entretien)**

---

---

---

---

---

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR





## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES

---

Mairie de Malakoff  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

## SOMMAIRE

<b>1 - Dispositions générales du contrat .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 - Objet du contrat.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - Mode de passation et type de contrat.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 - Intervenants.....</b>	<b>3</b>
<b>1.4 - Décomposition du contrat.....</b>	<b>3</b>
<b>2 - Pièces contractuelles .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 - Pièces particulières.....</b>	<b>4</b>
<b>2.2 - Pièces générales .....</b>	<b>4</b>
<b>3 - Durée du contrat et délais d'exécution .....</b>	<b>4</b>
<b>3.1 - Durée du contrat .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2 - Délais d'exécution .....</b>	<b>4</b>
<b>4 - Prix.....</b>	<b>4</b>
<b>4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués .....</b>	<b>4</b>
<b>4.2 - Modalités d'actualisation des prix.....</b>	<b>4</b>
<b>5 - Avance .....</b>	<b>5</b>
<b>5.1 - Conditions de versement et de remboursement.....</b>	<b>5</b>
<b>5.2 - Garanties financières de l'avance.....</b>	<b>5</b>
<b>6 - Modalités de règlement des comptes .....</b>	<b>5</b>
<b>6.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs.....</b>	<b>5</b>
<b>6.2 - Présentation des demandes de paiement .....</b>	<b>5</b>
<b>6.3 - Délai global de paiement .....</b>	<b>6</b>
<b>6.4 - Paiement des cotraitants .....</b>	<b>6</b>
<b>6.5 - Paiement des sous-traitants .....</b>	<b>7</b>
<b>7 - Constatation de l'exécution des prestations .....</b>	<b>7</b>
<b>7.1 - Vérifications .....</b>	<b>7</b>
<b>7.2 - Décision après vérification .....</b>	<b>7</b>
<b>8 - Conditions d'exécution des prestations .....</b>	<b>7</b>
<b>8.1 - Caractéristiques techniques .....</b>	<b>7</b>
<b>8.2 - Sécurité .....</b>	<b>8</b>
<b>8.3 - Maintenance .....</b>	<b>9</b>
<b>8.4 - Documentations .....</b>	<b>9</b>
<b>8.5 - Garantie minimale.....</b>	<b>9</b>
<b>8.6 - Formations .....</b>	<b>9</b>
<b>8.7 -Développement durable .....</b>	<b>10</b>
<b>9 - Pénalités .....</b>	<b>10</b>
<b>9.1 - Pénalités de retard.....</b>	<b>10</b>
<b>9.2 - Pénalité pour travail dissimulé .....</b>	<b>10</b>
<b>10 - Assurances .....</b>	<b>10</b>
<b>11 - Résiliation du contrat.....</b>	<b>10</b>
<b>11.1 - Conditions de résiliation .....</b>	<b>10</b>
<b>11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire .....</b>	<b>11</b>
<b>12 - Règlement des litiges et langues .....</b>	<b>11</b>
<b>13 - Dérogations .....</b>	<b>11</b>

## 1 - Dispositions générales du contrat

### 1.1 - Objet du contrat

La présente consultation concerne l'achat de deux balayeuses aspiratrices de voirie neuves conformes à la réglementation, aux normes et au Code de la Route en vigueur.

Ces dernières seront destinées au balayage des rues, trottoirs, parking et espaces publics de la commune. Elles devront être de taille compacte pour évoluer dans des espaces étroits.

Lieu d'exécution/livraison :  
Garage Municipal  
51 boulevard de Stalingrad  
92240 Malakoff

### 1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021.

Le présent marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Intervenants

#### Le pouvoir adjudicateur :

Ville de Malakoff  
1 place du 11 novembre 1918  
CS80031  
92245 MALAKOFF

#### Entreprise titulaire :

Celle retenue par la Commission d'Appel d'Offres. Le titulaire du marché est tenu de notifier par écrit immédiatement au pouvoir adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution qui se rapportent :

- Aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise titulaire ;
- À la forme de cette entreprise ;
- À sa raison sociale ou à sa dénomination ;
- À l'adresse de son siège ;
- À son capital ;
- À son RIB.

### 1.4 - Décomposition du contrat

Conformément à l'article R.2113-2 du Code, le présent marché ne fait pas l'objet de décomposition en lots, son objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes. Le marché est attribué à un seul opérateur économique.

## 2 - Pièces contractuelles

### 2.1 - Pièces particulières

Les pièces contractuelles de l'accord-cadre sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne publique fait seul foi ;
- Le présent cahier des clauses particulières (CCP), dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne publique fait seul foi ;
- Le devis correspondant à la facture demandée et la description des conditions de mise en œuvre et des modalités de garanties remis par le titulaire au titre de son offre, dont les exemplaires conservés dans les archives de la personne publique font seuls foi.

### 2.2 - Pièces générales

- Le Code de la commande publique ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Ces pièces sont réputées connues des parties et ne sont donc pas jointes au dossier de consultation.

## 3 - Durée du contrat et délais d'exécution

### 3.1 - Durée du contrat

Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie du véhicule.

### 3.2 - Délais d'exécution

Le prestataire s'engage à respecter les délais de livraison qu'il détermine à l'article 5 de l'Acte d'Engagement. Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

## 4 - Prix

### 4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

### 4.2 - Modalités d'actualisation des prix

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de septembre 2025. Ce mois est appelé « mois zéro ». Les prix sont fermes. Si un délai de trois mois s'écoule entre la date de remise de l'offre de l'entreprise et la date d'exécution des prestations (la date de commencement d'exécution est la date de notification), les prix du marché seront actualisés au moyen d'un coefficient Cn donné par la formule:

$$Cn = 15.0\% + 85.0\% \left( \frac{IMT-IME(d-3)}{IMT-IME(o)} \right)$$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient d'actualisation.
- d : mois de début d'exécution des prestations.

- Index (d-nombre de mois de décalage) : valeur de l'index de référence au mois de décalage (sous réserve que le mois d du début d'exécution des prestations soit postérieur au mois zéro augmenté du nombre de mois de décalage).
- Index (0) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Lorsqu'une actualisation est effectuée provisoirement en utilisant une valeur d'index antérieure à celle qui doit être appliquée, l'actualisation définitive, calculée sur la base de la valeur finale de l'index correspondant, intervient au plus tard trois mois après la publication de cette valeur.

L'index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est l'index ICHT-IME « Industries mécaniques et électriques ».

## 5 - Avance

Conformément à l'article 11.1 du CCAG-FCS, l'option retenue pour le calcul de l'avance est l'option B du CCAG - Fournitures Courantes et Services.

### 5.1 - Conditions de versement et de remboursement

Conformément aux articles L.2191-2 et R.2191-3 et suivants du Code, une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement. Cette avance n'est due au titulaire du marché que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché , si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,0 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois.

Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Le remboursement de l'avance sera effectué en une fois, lors de la présentation de la facture. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la part de l'avance est rapportée au montant des prestations individualisées par membre. À défaut, l'avance est versée sur le compte du groupement ou du mandataire qui aura la charge de la répartir entre les membres du groupement.

### 5.2 - Garanties financières de l'avance

Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une caution personnelle et solidaire ou d'une garantie à première demande à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance.

## 6 - Modalités de règlement des comptes

### 6.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

### 6.2 - Présentation des demandes de paiement

Sans préjudice des mentions obligatoires fixées par les dispositions législatives ou réglementaires, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

1. La date d'émission de la facture ;

2. La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
3. Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
4. En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
5. La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
6. La date d'exécution des services ;
7. La quantité et la dénomination des prestations réalisées ;
8. Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations réalisées ;
9. Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
10. L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;
11. Le cas échéant, les modalités de règlement ;
12. Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'État pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 219 200 466 00015
- N° d'engagement : fourni par le service une fois les documents signés
- Lien pour le dépôt des factures <https://portail.chorus-pro.gouv.fr>

Aucune facture arrivée par courrier ne sera mise en paiement.

### **6.3 - Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

### **6.4 - Paiement des cotraitants**

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement. Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

## 6.5 - Paiement des sous-traitants

Dans le respect des dispositions des articles L.2193-1 et suivants du Code, la sous-traitance est autorisée dans le cadre du présent marché uniquement pour les prestations de livraison des fournitures. Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur, dans les conditions des articles L. 2193-10 à L. 2193-14 et R. 2193-10 à R. 2193-16 du Code. Conformément à la réglementation, sans validation du titulaire sous un délai de 15 jours, la demande de paiement est considérée comme validée.

## 7 - Constatation de l'exécution des prestations

### 7.1 - Vérifications

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples seront effectuées au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service conformément aux articles 27 et 28.1 du CCAG-FCS.

### 7.2 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG-FCS. La réception ne pourra être prononcée qu'après livraison complète des véhicules, leurs mises en service compris et la fourniture de l'ensemble de la documentation commerciale et technique.

Si des manquements sont constatés lors de la réception, les véhicules seront remis au titulaire du marché qui devra par tous moyens qu'il a à sa disposition procéder au remplacement des pièces précités dans un délai de 1 mois.

En cas de carence du titulaire qui compromettrait la livraison des matériels dus, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se fournir ce matériel chez un autre fournisseur.

## 8 - Conditions d'exécution des prestations

### 8.1 - Caractéristiques techniques

Dimensions, capacités et spécificités :

- Balayeuse aspiratrice compacte d'environ 5m3 hors tout et non montée sur châssis camion
- Volume du container utile compris entre 4 et 5 m3
- Châssis robuste intégrant les réservoirs de fluides en acier inoxydable
- Direction assistée avec conduite à droite
- La capacité du réservoir d'eau propre sera de 500 à 700 L
- 2 roues directrices à l'avant avec angle de braquage minimum pour assurer un rayon de braquage très court
- Pneumatiques à profil routier
- Roues jumelées arrière souhaitées
- Cuve à déchets en matière inoxydable
- Conduit d'aspiration en acier inoxydable
- Tuyau de décantation sur la cuve à déchets
- Possibilité de balayer et aspirer en marche arrière
- Turbine d'aspiration en acier inoxydable ou en aluminium, débit environ 14000 m3/h pour 1200 mm de colonne d'eau
- Type de buse aspiration résistante, lisse et en inox, avec protection contre l'abrasion (gravillon d'éulsion, sable...)
- Buse d'aspiration avec une roulette minimum suspendue
- Largeur de la buse au sol mini 500 mm

- Diamètre du tube d'aspiration mini 210 mm,

#### Motorisation et performances :

- Moteur diesel d'environ 140 CV aux normes EURO 6 (obligatoire)
- Vitesse de déplacement 25 km/h
- Avancement hydrostatique

#### Equipements extérieur :

- Système de nettoyage automatique de la turbine souhaité
- Trappes latérales (1 -de chaque côté = sécurité) pour objets encombrants
- Système de balayage de conception simple avec peu d'entretien et avec système antichocs
- Feux de travail pour tous les balais et buse d'aspiration en LED
- Montée et descente de la buse indépendante des balais
- Rampe d'humectage devant les balais + humectage du conduit d'aspiration
- Barres de support positionnées sur la porte arrière
- Couleur carrosserie blanche

#### Equipements intérieur :

- Réglage de l'inclinaison et de la pression des balais depuis la cabine
- Suspension adaptée depuis la cabine pour le franchissement des trottoirs et des ralentisseurs avec possibilité de surélever l'avant de la machine
- De préférence un système de basculement des grilles hydraulique avec télécommande pour faciliter le nettoyage
- Balais type tirés droit et gauche de diamètre 850 à 900 maximum avec déport latéral minimum à 600mm
- Dispositif ergonomique de commandes de balayage regroupées en 1 joystick,
- Déplacement latéral des balais, réglage inclinaison et vitesse de rotation depuis la cabine.
- Cabine insonorisée, pressurisée
- Climatisation automatique
- Siège conducteur et passager suspendu avec housses de sièges
- Tapis de sol
- Support avec rangement en cabine
- Caméra arrière avec moniteur et caméra de buse avec moniteur. Chaque caméra doit disposer de son propre moniteur. Norme IP69 exigée.
- Trappe de vision sur les balais depuis la cabine souhaitée
- Ordinateur de bord intégré pour l'aide au diagnostic
- Six rétroviseurs à minima
- Support aluminium de 500x500x500 mm permettant de stocker un souffleur ou d'autres matériels
- Ensemble des électrovannes regroupées et facile d'accès apprécié
- Les relais et fusibles devront être positionnés en cabine et protégés
- Indicateur en cabine des km et heures de balayage
- Signal sonore de recul
- Allumage des feux stop à la décélération

Tous les éléments techniques ou de garantie supplémentaires définis par le fournisseur qui mettent en valeur la machine seront appréciés

## 8.2 - Sécurité

Le véhicule devra être conforme à la législation, aux exigences du code de la route, aux directives et aux normes en vigueur à la date de la commande (attestations CE à fournir lors de la livraison).

Il devra être équipé notamment de :

- 1 gyrophare à leds sur la cabine et 1 gyrophare à leds à l'arrière
- Extincteur PP2P CE et NF avec support dans la cabine
- Bandes adhésives de largeur 140 mm de signalisation alternées rouge et blanche, rétro réfléchissantes classe II, à l'avant, à l'arrière et sur les côtés du véhicule, selon la réglementation en vigueur (Arrêté Ministériel du 20.1.1987).
- Type de fixation de remorquage avant/en cas de panne
- Signalisation conforme au code de la route
- Conformité à la directive et aux normes spécifiques aux engins de levage en vigueur au jour de la livraison
- Caméra 360° permettant une vue globale de la balayeuse avec affichage distinct en cabine.
- Pare-chocs circulaire en acier inoxydable (mini 42 mm) fixé à l'avant et à l'arrière avec rajout de support de montage (35 mm) sur le capot arrière.
- Fermeture centralisée des portes en cabine
- Antéciseur afin d'améliorer la visibilité du conducteur
- Fournitures de tous les procès-verbaux d'homologation en vigueur au jour de la livraison (attestations demandées)

### **8.3 - Maintenance**

- Une notice jointe à l'offre détaillera la nature et la fréquence des interventions à prévoir sur la base d'une exploitation normale avec les temps standards d'intervention pour 1000 heures de fonctionnement.
- 1 ère révision à la charge de l'entreprise retenue avec consommable
- Descriptif de l'organisation du service après-vente
- Graissage centralisé automatique de l'ensemble de la balayeuse

### **8.4 - Documentations**

- Une documentation technique détaillée en français sera à fournir lors de la livraison, elle inclura :
  - Les schémas électriques et hydrauliques
  - Un ensemble complet des plans avec vues éclatées (sur CD Rom ou clef USB de préférence).
  - Un catalogue de pièces de rechange actualisé (Sur CD Rom ou clef USB ou site internet).
  - Un manuel d'utilisation
  - Une liste de référence des pièces est demandée
  - Double de clé
  - Roue de secours avant et arrière

### **8.5 - Garantie minimale**

- Châssis et cuve (traitement anti corrosion)
- Ensemble de la machine garantie 2 ans pièces, main d'œuvre et déplacement ou 2000 heures minimum
- SAV : Intervention dans un délai de 48 à 72 heures
- Fourniture de pièces de rechange sous délais de 24h à 48h

### **8.6 - Formations**

- Formation pour les chauffeurs sur place lors de la mise en route pendant une journée.
- Formation des mécaniciens pendant 2 jours en usine : frais de restauration et d'hébergement pris en charge par le titulaire du marché

## 8.7 -Développement durable

- Norme euro 6
- La consommation moyenne en carburant sera inférieure à 8 litres à l'heure en milieu urbain
- Bruit : le fournisseur précisera la fréquence sonore extérieure et intérieure cabine lorsque le véhicule est en fonctionnement (attestation LNE à fournir)
- Le fournisseur précisera le taux de matières recyclables entrant dans la composition du véhicule (fin de vie).
- Certification PM10 contre le rejet de poussière et de particules nocives (attestation demandée)

## 9 - Pénalités

### 9.1 - Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard, une pénalité fixée à 1,0/1000, conformément aux stipulations de l'article 14.1.1 du CCAG-FCS.

Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard. Le montant total des pénalités de retard n'est pas plafonné. Les pénalités de retard sont appliquées sans mise en demeure préalable du titulaire.

### 9.2 - Pénalité pour travail dissimulé

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à 10,0 % du montant TTC du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

## 10 - Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

## 11 - Résiliation du contrat

### 11.1 - Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

## 11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

## 12 - Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise est compétent en la matière. Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## 13 - Dérogations

- L'article 9.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.3 du CCAG-FCS ;
- L'article 9.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.2 du CCAG-FCS ;
- L'article 9.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.1 alinéa 2 du CCAG-FCS.



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES ASPIRATRICES NEUVES

---

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 15 septembre 2025 à 17:00

**Mairie de Malakoff**  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation et type de contrat.....	3
1.3 - Intervenants .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes et options.....	4
2.4 - Sous-traitance .....	4
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
3.1 - Durée du contrat .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
4.1 - Contenu du dossier de consultation des entreprises .....	5
4.2 - Téléchargement du dossier de consultation des entreprises .....	5
4.3 - Questions des candidats .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
5.1 - Pièces de la candidature .....	6
5.2 - Pièces de l'offre .....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
6.1 - Transmission électronique .....	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures .....	9
7.2 - Attribution des marchés.....	10
7.3 - Méthode de notation.....	10
8 - Procédures de recours.....	11

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'achat de deux balayeuses aspiratrices neuves conformes à la réglementation, aux normes et au Code de la Route en vigueur.

Lieu d'exécution/livraison :

Garage Municipal  
51 boulevard de Stalingrad  
92240 Malakoff

### 1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021.

Le présent marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Intervenants

Le pouvoir adjudicateur :

Ville de Malakoff  
1 place du 11 novembre 1918  
CS80031  
92245 MALAKOFF

Entreprise titulaire :

Celle retenue par la Commission d'Appel d'Offres. Le titulaire du marché est tenu de notifier par écrit immédiatement au pouvoir adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution qui se rapportent :

- Aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise titulaire ;
- À la forme de cette entreprise ;
- À sa raison sociale ou à sa dénomination ;
- À l'adresse de son siège ;
- À son capital ;
- À son RIB.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Conformément à l'article R.2113-2 du Code, le présent marché ne fait pas l'objet de décomposition en lots, son objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes. Le marché est attribué à un seul opérateur économique.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34144431-8	Balayeuses aspiratrices

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Ainsi, les entreprises pourront soumissionner soit en qualité de candidats individuels soit en tant que membres d'un groupement momentané d'entreprises, dans le respect des dispositions des articles R.2142-19 et suivants du Code.

Les candidats pourront se présenter sous forme de groupement solidaire ou conjoint. Toutefois, en cas de présentation sous la forme d'un groupement conjoint :

- Le mandataire devra se constituer solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles avec l'acheteur ;
- La répartition des prestations à réaliser par chacun des membres du groupement devra être clairement précisée lors de la remise de l'offre.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des candidatures. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise que le groupement soit conjoint ou solidaire. L'appréciation des capacités financière, professionnelle et technique sera globale.

À titre informatif :

- **Le groupement est solidaire** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. Dans ce cas, le groupement devra présenter un relevé d'identité bancaire unique pour l'ensemble de ses membres ;
- **Le groupement est conjoint** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

Les entreprises ne pourront pas présenter plusieurs offres, en agissant d'une part en qualité de candidat individuel et d'autre part, en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. En cas de groupement conjoint, les cotraitants devront indiquer la répartition des prestations dans l'Acte d'Engagement.

### 2.3 - Variantes et options

Aucune variante n'est autorisée. Si une ou plusieurs variantes sont proposées, ces dernières ne seront pas prises en compte. Seule l'offre de base sera analysée. L'offre de base ne sera analysée qu'à la seule condition que le candidat ait clairement précisé l'offre qui constitue son offre de base. Dans le cas où le pouvoir adjudicateur ne pourrait distinguer l'offre de base de la ou des variantes, l'intégralité de son offre sera déclarée irrégulière et sera rejetée.

Le présent marché ne fait pas l'objet de prestation supplémentaire éventuelle, ni de tranche optionnelle.

### 2.4 - Sous-traitance

Dans le respect des dispositions des articles L.2193-1 et suivants du Code, la sous-traitance est autorisée dans le cadre du présent marché uniquement pour les prestations de livraison des fournitures.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat

Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie des véhicules.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

### 4.1 - Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Le cadre de réponse technique ;
- DC1 (Déclaration de candidature) et DC2 (Déclaration de capacité). Ces documents peuvent être remplacés par le Document Unique du Marché Européen (DUME).

### 4.2 - Téléchargement du dossier de consultation des entreprises

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat.

Il peut être téléchargé à l'adresse url suivante : <https://www.malakoff.fr/marches-publics>  
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

#### Avertissement sur le retrait anonyme :

Les candidats qui souhaitent retirer le dossier de consultation de façon dématérialisée en anonyme sont informés que la Ville ne pourra leur transmettre les éventuelles modifications ou précisions qui pourraient affecter les documents en cours de consultation.

Le candidat est donc invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

### 4.3 - Questions des candidats

Compléments à apporter au Cahier des Charges : Les candidats n'ont pas d'accès au Cahier des Charges. Cependant, s'ils s'aperçoivent d'erreur(s) ou d'omission(s) ils doivent le signaler via la plateforme de dématérialisation, avant la date limite pour poser des questions.

Renseignements complémentaires : Dans le cadre de leur étude, les candidats auront la possibilité d'interroger le Pouvoir Adjudicateur afin de lui faire préciser certains points du cahier des charges. Toutes ces questions doivent être posées par le biais de la plateforme de dématérialisation.

La date limite fixée aux candidats pour poser leur question est le **Vendredi 5 septembre 2025 à 17 h00**, celle fixée à la Ville pour y répondre est au plus tard le **Lundi 8 septembre à 17h00**.

Modification de détail au DCE : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations de même nature effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME). Les entreprises nouvellement créées sont invitées à produire les références professionnelles ou les diplômes de leurs responsables, ainsi que tous les documents pouvant justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NB : Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra, en outre, produire :

Dans tous les cas :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (article D 8222-5-1°-a du code du travail) ;
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D 8222-5-1°-b du code du travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Dans le cas où il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant de son inscription au RM, le candidat individuel ou le membre du groupement doit produire le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (article D 8222 -5-1°-b du code du travail).

## 5.2 - Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes mentionnant notamment les délais de livraisons et conditions de garantie	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le devis correspondant à la fourniture demandée	Non
Le cadre de réponse technique et/ou le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché public. Le mémoire technique comprendra a minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La description de l'accessibilité, l'ergonomie, la maniabilité, l'efficacité, la puissance, l'autonomie, la robustesse, le confort, le bruit, l'environnement et la maintenance du véhicule.</li> <li>- La description des conditions de mise en œuvre et des modalités de la garantie ;</li> <li>- La description du coût horaire d'exploitation (fréquence, méthode et coût de chaque entretien).</li> </ul>	Non

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant le lundi 15 septembre 2025 à 17h00.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des plis de manière électronique se fait sur la plateforme AWS-Achat selon les conditions générales d'utilisation jointes à chaque dossier en téléchargement et disponibles sur les sites suivants : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Pour déposer un pli électronique, le candidat doit :

1. Se connecter à l'adresse URL suivante : <https://www.malakoff.fr/marches-publics> ;
2. Rechercher la consultation dans la liste des marchés ou si absent de la liste Cliquer sur l'onglet « OUVRIR LA PLATEFORME MARCHÉS-PUBLICS.INFO DANS UN NOUVEL ONGLET » pour faire une recherche sur Malakoff ;
3. Cliquer sur le bouton « déposer un pli » situé à droite de la consultation ;
4. Préalablement à tout dépôt, il faut accepter les conditions générales d'accès à la dématérialisation (CGAD) ;
5. S'identifier avec ses propres identifiants ;
6. Suivre les instructions disponibles sur le site.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. É ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai impartie est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis électroniquement ;

- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Mairie de Malakoff**  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

**Horaires d'ouverture pour déposer les plis :**

Lundi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Fermeture jeudi après-midi

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Les formats de signature acceptés sont XADES, CADES, PADES, PKCS ;
- Les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf./ .pdf / .xls ;
- Ne pas fournir de fichier audio ou vidéo, sous quelque format que ce soit ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macro » ;
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- Ne pas utiliser de caractère spéciaux (<, >, &, «, etc.) dans les noms des fichiers ;
- Limiter le nom des fichiers à 25 caractères maximum.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. Ce service est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
3-Délai de livraison	10.0
4-Maintenance, garanties et services	10.0

## 7.3 - Méthode de notation

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère et sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Le sous-critère est jugé très insatisfaisant	Base de notation x 0
Le sous-critère est jugé insatisfaisant	Base de notation x 0.25
Le sous-critère est jugé moyen	Base de notation x 0.5
Le sous-critère est jugé satisfaisant	Base de notation x 0.75
Le sous-critère est jugé très satisfaisant	Base de notation x 1

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

$$Note de l'offre = \frac{Montant de l'offre moins disante}{Montant de l'offre à noter} \times Base de notation$$

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère 1 - Prix des prestations, sera classé en première position. En cas de nouvelle égalité, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère 2 - Valeur technique sera classé en première position.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Si à l'expiration de ce délai, il apparaît que le soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ne satisfait pas aux conditions de participations requises, ce dernier sera éliminé. Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure sera reproduite tant qu'il subsistera des offres régulières.

## 8 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise**  
 2 à 4 boulevard de l'Hautil  
 BP 30322  
 95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 30 17 34 00  
 Télécopie : 01 30 17 34 59  
 Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référendum pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt léssé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise**  
 2 à 4 boulevard de l'Hautil  
 BP 30322  
 95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 30 17 34 00  
 Télécopie : 01 30 17 34 59  
 Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

## ANALYSE DES OFFRES

### I. Préambule

Objet de la consultation : Achat de deux balayeuses aspiratrices

---

Le marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « le Code » dans l'ensemble des documents de la consultation.

Type de marché : Fourniture

CCAG applicable : CCAG - Fournitures courantes et services

Forme du marché: Marché simple

Procédure de passation : Le présent marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Durée du marché : Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie des véhicules.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié : au BOAMP annonce n° 25-76412 le 6 juillet 2025 et au JOUE annonce n° 441618-2025 le 08/07/2025

La date limite de réception des offres était fixée au : Lundi 15 septembre 2025 à 17:00

### II. Ouverture des plis

3 plis ont été reçus dans les délais impartis, ils émanent des candidats suivants :

Ordre Arrivé	Date/heure Réception	Mode de transmission	Nom et adresse du candidat	Coordonnées	Observations
1	12/09/2025 13:58	Electronique	EUROPE SERVICE 15000 AURILLAC	virginie.mallet@europe-service.com	
2	15/09/2025 12:16	Electronique	MATHIEU SAS 54200 TOUL	adv@mathieu.fayat.com	
3	15/09/2025 15:26	Electronique	Bucher Municipal 60300 SENLIS	info-senlis.fr@bucher-municipal.com	

Les 3 plis ont été ouverts et leur contenu enregistré par le Service Commande Publique le : 16/09/2025.

### **III. Examen des candidatures**

Conformément aux dispositions des articles L.2142-1 et suivants ainsi que R.2144-1 et suivants du Code de la commande publique, l'examen des candidatures a été réalisé par le Service Commande Publique en date du 16 septembre 2025.

À l'issue de cet examen, il a été constaté que l'ensemble des candidats justifie de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, ainsi que des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles exigées pour l'exécution du marché.

L'analyse des offres a été confiée à la : Direction Cadre de Vie

### **IV. Examen et Critères de jugement des offres**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code, dans le cas où une ou plusieurs offres se révèleraient irrégulières, la Ville pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre dans un délai approprié, à condition que ces offres ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. Seules les offres régulières pourront être analysées et classées.

En l'espèce deux candidats ont été invités à régulariser leur offre:

- le candidat **EUROPE SERVICE** devait préciser la décomposition du prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement ;
- le candidat **MATHIEU SAS** devait transmettre un acte d'engagement rectifié, mentionnant le prix de deux aspiratrices au lieu d'une.

Leurs réponses, transmises dans les délais impartis, ont permis de lever les irrégularités constatées. Ces offres ont ainsi été régularisées et ont pu être analysées et classées.

Conformément aux dispositions des articles R.2152-7 et R.2152-12 du Code, le jugement des offres sera effectué au moyen des critères énoncés ci-dessous avec application d'un système de pondération dans lequel le total des critères sera noté sur 100 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
3-Délai de livraison	10.0
4-Maintenance, garanties et services	10.0

L'analyse a été faite par l'attribution d'une note en fonction des appréciations comme précisé ci-dessous :

Le sous-critère est jugé très satisfaisant	Base de notation x 1
Le sous-critère est jugé satisfaisant	Base de notation x 0,75
Le sous-critère est jugé moyen	Base de notation x 0,5
Le sous-critère est jugé insatisfaisant	Base de notation x 0,25
Le sous-critère est jugé très insatisfaisant	Base de notation x 0

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

$$\text{Note de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre à noter}} \times \text{Base de notation}$$

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

## V. Analyse des offres

### A. Critère 1 Prix (40 points)

N°	Sociétés	Montant global et forfaitaire porté à l'acte d'engagement	Notes/40pts
1	EUROPE SERVICE	354 900,00 € HT	38,88
2	MATHIEU SAS	368 393,48 € HT	37,46
3	BUCHER MUNICIPAL	345 000,00 € HT	40

### B. Critère 2 Valeur technique (40 points)

N°	Sociétés	Commentaires	Appréciations	Notes Sur 40pts
1	EUROPE SERVICE	<p>Conclusion : concernant les <u>dimensions et caractéristiques</u>, le véhicule proposé indique un rayon de braquage réduit, un réservoir d'eau important et une largeur de buse avantageuse, toutefois le châssis proposé (châssis camion) n'est pas conforme aux besoins exprimés par la ville.</p> <p>Les <u>performances de la motorisation</u> sont conformes aux besoins.</p> <p>Les <u>équipements extérieurs</u> sont globalement conformes aux besoins toutefois l'absence d'une deuxième trappe latérale pour les déchets volumineux n'est pas satisfaisant.</p>	MOYEN	20

		<p>De plus le candidat ne propose pas de télécommande de contrôle de basculement des grilles, ce qui n'est pas non plus satisfaisant.</p> <p>Concernant les <b><u>équipements intérieurs</u></b>, l'absence de suspensions hydropneumatiques fait défaut.</p> <p>Les <b><u>équipements de sécurité</u></b> proposés sont conformes aux attentes.</p>		
2	MATHIEU SAS	<p>Conclusion : concernant les <b><u>dimensions et caractéristiques</u></b>, le véhicule proposé indique un rayon de braquage intéressant et un réservoir d'eau conforme aux attentes. Le candidat est le seul à proposer un châssis conforme aux besoins exprimés par la ville, soit un moteur encapsulé dans un châssis en « U » (évitant le vieillissement prématûre en l'absence de visserie et de liaison mécanique). Le candidat propose en outre un système de compactage des déchets.</p> <p>Les <b><u>performances de la motorisation</u></b> sont conformes aux besoins.</p> <p>Les <b><u>équipements extérieurs</u></b> sont conformes aux besoins, notamment le nettoyage automatique de la turbine et deux trappes latérales pour les déchets volumineux.</p> <p>Concernant les <b><u>équipements intérieurs</u></b>, le candidat est le seul à proposer des suspensions hydropneumatiques, conformes aux attentes notamment pour éviter toute usure lors de la montée de surélévations.</p> <p>Les <b><u>équipements de sécurité</u></b> proposés sont conformes aux attentes</p>	TRES SATISFAISANT	40
3	BUCHER MUNICIPAL	<p>Conclusion : concernant les <b><u>dimensions et caractéristiques</u></b>, le véhicule proposé indique un rayon de braquage désavantageux, un réservoir d'eau conforme aux attentes et une largeur de buse intéressante, toutefois le châssis proposé (châssis camion) n'est pas conforme aux besoins exprimés par la ville. En outre le véhicule ne dispose pas de roues jumelées à l'arrière.</p> <p>Les <b><u>performances de la motorisation</u></b> sont conformes aux besoins.</p> <p>Les <b><u>équipements extérieurs</u></b> sont globalement conformes aux besoins toutefois l'absence d'un système de nettoyage automatique de la turbine fait défaut.</p> <p>Concernant les <b><u>équipements intérieurs</u></b>, l'absence de suspensions hydropneumatiques est regrettable et la présence d'un seul moniteur de contrôle n'est pas conforme aux attentes.</p> <p>Les <b><u>équipements de sécurité</u></b> proposés sont conformes aux attentes</p>	MOYEN	20

**C. Critère 3 Délai de livraison (10 points)**

N°	Sociétés	Commentaires	Appréciations	Notes Sur 10pts
1	EUROPE SERVICE	45 JOURS	TRES SATISFAISANT	10
2	MATHIEU SAS	5 MOIS	SATISFAISANT	7,5
3	BUCHER MUNICIPAL	6 MOIS	SATISFAISANT	7,5

**D. Critère 4 - Maintenance, garanties et services (10 points)**

N°	Sociétés	Commentaires	Appréciations	Notes Sur 10pts
1	EUROPE SERVICE	<p>Garantie proposée de 2 ans/2000 heures, répondant au minimum exigé</p> <p>Maintenance évaluée à 3,50€HT par heure sur 10000h d'utilisation (révision toutes les 500h)</p>	MOYEN	5
2	MATHIEU SAS	<p>Garantie proposée de 2 ans/2000 heures. En complément, le candidat propose une garantie étendue de 6000h sur groupe balayage, 5000h sur la turbine et 3000h sur la buse, conduit et coude</p> <p>Maintenance évaluée à 4,78€HT par heure sur 10000h d'utilisation (révision toutes les 500h), répartis sur 4 niveaux de maintenance distincts et précisément détaillés</p>	SATISFAISANT	7,5
3	BUCHER MUNICIPAL	<p>Garantie proposée de 2 ans/ 3000 heures</p> <p>Maintenance évaluée à 3,68€HT par heure sur 10000h d'utilisation (révision toutes les 500h)</p>	SATISFAISANT	7,5

**E. Notes générales et classement**

N°	Sociétés	C1	C2	C3	C4	Notes globales	Classement
1	EUROPE SERVICE	38,88	20	10	5	73,88	3
2	MATHIEU SAS	37,46	40	7,5	7,5	92,46	1
3	BUCHER MUNICIPAL	40	20	7,5	7,5	75	2

**VI. Conclusion**

Au terme de l'analyse, il est proposé à la commission d'Appel d'offres de retenir pour le marché relatif à l'achat de deux balayeuses aspiratrices, la société **MATHIEU SAS** qui propose l'offre la plus avantageuse.

## Affichage de l'avis

## ▼ Synthèse

Mise en concurrence

**France: Balayeuses aspiratrices**

Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

France, Hauts-de-Seine (FR105) Malakoff

Type de procédure: Ouverte

**Acheteur**

Acheteur: MAIRIE DE MALAKOFF

Adresse électronique: [marchespublics@ville-malakoff.fr](mailto:marchespublics@ville-malakoff.fr)

France, Hauts-de-Seine (FR105), Malakoff

**LOT-0000: Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves**

Balayeuses aspiratrices

France, Hauts-de-Seine (FR105) Malakoff

Date de début: 24/10/2025 Durée: 36 Mois

Date limite de réception des offres: 15/09/2025 - 17:00:00 (UTC+2) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

## ▼ Langues et formats

Langue officielle (PDF signé)

BG CS DA DE EL ES EN ET FI FR GA HR HU IT LT LV MT NL PL PT RO SK SL SV

**PDF**

BG CS DA DE EL ES EN ET FI FR GA HR HU IT LT LV MT NL PL PT RO SK SL SV

**HTML Traduction automatique**

BG CS DA DE EL ES EN ET FI FR GA HR HU IT LT LV MT NL PL PT RO SK SL SV

## ▼ Avis

Langue officielle

441618-2025 - Mise en concurrence

France – Balayeuses aspiratrices – Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

OJ S 128/2025 08/07/2025

1. Acheteur

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

**1.1. Acheteur**

Nom officiel: MAIRIE DE MALAKOFF

Adresse électronique: [marchespublics@ville-malakoff.fr](mailto:marchespublics@ville-malakoff.fr)

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

**2.1. Procédure**

Titre: Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

Description: La présente consultation concerne l'achat de deux balayeuses aspiratrices de voirie neuves conformes à la réglementation, aux normes et au Code de la Route en vigueur. Ces dernières seront destinées au balayage des rues, trottoirs, parking et espaces publics de la commune. Elles devront être de taille compacte pour évoluer dans des espaces étroits. Le présent marché ordinaire est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021. Il est passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Identifiant de la procédure: c491ced3-c8f8-4563-bcb3-81c162b0f452

Identifiant interne: 2513

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

**2.1.1. Objet**

Nature du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34144431 Balayeuses aspiratrices

Nomenclature supplémentaire (cpv): 34144431 Balayeuses aspiratrices

**2.1.2. Lieu d'exécution**

Adresse postale: Hôtel de ville

Ville: Malakoff

Code postal: 92245

Subdivision pays (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pays: France

**2.1.4. Informations générales**

Informations complémentaires: Dans le cadre de leur étude, les candidats auront la possibilité d'interroger le Pouvoir Adjudicateur afin de lui faire préciser certains points du cahier des charges. Toutes ces questions doivent être posées par le biais de la plateforme de dématérialisation. La date limite fixée aux candidats pour poser leur question est le vendredi 5 septembre 2025 à 17 h00, celle fixée à la Ville pour y répondre est au plus tard le lundi 8 septembre à 17h00

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

**2.1.6. Motifs d'exclusion**

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

**5.1. Lot: LOT-0000**

Titre: Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

Description: La présente consultation concerne l'achat de deux balayeuses aspiratrices neuves conformes à la réglementation, aux normes et au Code de la Route en vigueur. Ces dernières seront utilisées pour l'entretien des trottoirs, parking et espaces publics de la commune. Elles devront être de taille compacte pour évoluer dans des espaces étroits. Le présent marché ordinaire est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021. Il est passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Identifiant interne: F-PF-1675558

**5.1.1. Objet**

Nature du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34144431 Balayeuses aspiratrices

Nomenclature supplémentaire (cpv): 34144431 Balayeuses aspiratrices

**5.1.2. Lieu d'exécution**

Adresse postale: Hôtel de ville

Ville: Malakoff

Code postal: 92245

Subdivision pays (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pays: France

**5.1.3. Durée estimée**

Date de début: 24/10/2025

Durée: 36 Mois

**5.1.4. Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements: 0

**5.1.6. Informations générales**

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

**5.1.9. Critères de sélection**

Sources des critères de sélection: Document de marché

**5.1.10. Critères d'attribution**

Critère:

Type: Qualité

Description: Valeur technique du véhicule

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40,00

Critère:

Type: Qualité

Description: Délais de livraison

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10,00

Critère:  
Type: Qualité  
Description: Maintenance, garanties et services  
Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)  
Nombre critère d'attribution: 10,00

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR



Critère:  
Type: Prix  
Description: Prix  
Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)  
Nombre critère d'attribution: 40,00

#### 5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1675558>

Canal de communication ad hoc:  
Nom: AW Solutions

#### 5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de présentation:  
Présentation par voie électronique: Requise

Adresse de présentation: <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1675558>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée  
Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2025 17:00:00 (UTC+2) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date limite de validité de l'offre: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:  
Date d'ouverture: 16/09/2025 17:00:00 (UTC+2) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:  
Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non  
Facturation en ligne: Requise  
La commande en ligne sera utilisée: non  
Le paiement en ligne sera utilisé: non

#### 5.1.15. Techniques

Accord-cadre:  
Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:  
Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique: non

#### 5.1.16. Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: MAIRIE DE

## 8. Organisations

## 8.1. ORG-0001

Nom officiel: Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement: 5C0B2EBC-A471-EF68-F7E354E158EB7262

Ville: Seyssinet-Pariset

Code postal: 38170

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

Adresse électronique: [publications-joue@aws-france.com](mailto:publications-joue@aws-france.com)

Téléphone: +33480041260

**Rôles de cette organisation:**

TED eSender

## 8.1. ORG-0002

Nom officiel: MAIRIE DE MALAKOFF

Numéro d'enregistrement: 79818

Adresse postale: Hôtel de ville 1 Place du 11 Novembre 1918, Cs80031

Ville: Malakoff

Code postal: 92245

Subdivision pays (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pays: France

Point de contact: Belhomme Jacqueline

Adresse électronique: [marchespublics@ville-malakoff.fr](mailto:marchespublics@ville-malakoff.fr)

Téléphone: 0147467500

Adresse internet: <https://www.malakoff.fr>

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-publics.info>

**Rôles de cette organisation:**

Acheteur

## 8.1. ORG-0003

Nom officiel: MAIRIE DE MALAKOFF

Numéro d'enregistrement: 5C0B2EDA-B211-3FDC-30234FD2BD6B4268

Adresse postale: Hôtel de ville

Ville: Malakoff

Code postal: 92245

Subdivision pays (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pays: France

Point de contact: Service commande publique

Adresse électronique: [marchespublics@ville-malakoff.fr](mailto:marchespublics@ville-malakoff.fr)

Téléphone: 0147467605

**Rôles de cette organisation:**

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

### 8.1. ORG-0004

Nom officiel: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement: 5C0B2EE8-A8DF-B207-1AA6A17F20141C17

Adresse postale: 2-4 bd de l'Hautil

Ville: Cergy-Pontoise

Code postal: 95027

Subdivision pays (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Pays: France

Adresse électronique: [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Téléphone: 0130173400

Télécopieur: 0130173459

**Rôles de cette organisation:**

Organisation chargée des procédures de recours

### 8.1. ORG-0005

Nom officiel: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement: 5C0B2EF7-0B9F-21B6-6BFF73A32FAEF655

Adresse postale: 2-4 bd de l'Hautil

Ville: Cergy-Pontoise

Code postal: 95027

Subdivision pays (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Pays: France

Adresse électronique: [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Téléphone: 0130173400

Télécopieur: 0130173459

**Rôles de cette organisation:**

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

#### Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 851cdda3-7c1e-42b4-af32-1b7ccfcc0b10 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 04/07/2025 17:14:47 (UTC+2) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 44 1618-2025

Numéro de publication au JO S: 128/2025

Date de publication: 08/07/2025



## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-76412>

Département(s) de publication : 92

Annonce n° 25-76412

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : MAIRIE DE MALAKOFF

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

**Description** : La présente consultation concerne l'achat de deux balayeuses aspiratrices de voirie neuves conformes à la réglementation, aux normes et au Code de la Route en vigueur. Ces dernières seront destinées au balayage des rues, trottoirs, parking et espaces publics de la commune. Elles devront être de taille compacte pour évoluer dans des espaces étroits. Le présent marché ordinaire est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021. Il est passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1<sup>o</sup> et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

**Identifiant de la procédure** : c491ced3-c8f8-4563-bcb3-81c162b0f452

**Identifiant interne** : 2513

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 34144431 Balayeuses aspiratrices

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 34144431 Balayeuses aspiratrices

## 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Hôtel de ville

**Ville :** Malakoff

**Code postal :** 92245

**Subdivision pays (NUTS) :** Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays :** France

## 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Dans le cadre de leur étude, les candidats auront la possibilité d'interroger le Pouvoir Adjudicateur afin de lui faire préciser certains points du cahier des charges. Toutes ces questions doivent être posées par le biais de la plateforme de dématérialisation. La date limite fixée aux candidats pour poser leur question est le vendredi 5 septembre 2025 à 17 h00, celle fixée à la Ville pour y répondre est au plus tard le lundi 8 septembre à 17h00

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

# Section 5 - Lot

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

**Titre :** Achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

**Description :** La présente consultation concerne l'achat de deux balayeuses aspiratrices de voirie neuves conformes à la réglementation, aux normes et au Code de la Route en vigueur. Ces dernières seront destinées au balayage des rues, trottoirs, parking et espaces publics de la commune. Elles devront être de taille compacte pour évoluer dans des espaces étroits. Le présent marché ordinaire est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « Le Code » dans l'ensemble de la consultation. Qualifié de marché de fourniture, il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et Services » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021. Il est passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1<sup>o</sup> et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

**Identifiant interne :** F-PF-1675558

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ) :** 34144431 Balayeuses aspiratrices

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 34144431 Balayeuses aspiratrices

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Hôtel de ville

**Ville :** Malakoff

**Code postal :** 92245

**Subdivision pays (NUTS) :** Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays :** France

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

**Informations complémentaires :**

**5.1.3 Durée estimée**

**Date de début :** 24/10/2025

**Durée :** 36 Mois

**5.1.4 Renouvellement**

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

**5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique du véhicule

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Délais de livraison

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Maintenance, garanties et services

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1675558>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** AW Solutions

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1675558>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/09/2025 à 17:00

**Date limite de validité de l'offre :** 4 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 16/09/2025 à 17:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** MAIRIE DE MALAKOFF

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

**TED eSender :** Avenue-Web Systèmes

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement :** 5C0B2EBC-A471-EF68-F7E354E158EB7262

**Ville :** Seyssinet-Pariset

**Code postal :** 38170

**Subdivision pays (NUTS) :** Isère ( FRK24 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** publications-joue@aws-france.com

**Téléphone :** +33480041260

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** MAIRIE DE MALAKOFF

**Numéro d'enregistrement :** 79818

**Adresse postale :** Hôtel de ville 1 Place du 11 Novembre 1918, Cs80031

**Ville :** Malakoff

**Code postal :** 92245

**Subdivision pays (NUTS) :** Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Belhomme Jacqueline

**Adresse électronique :** marchespublics@ville-malakoff.fr

**Téléphone :** 0147467500

**Adresse internet :** <https://www.malakoff.fr>

**Profil de l'acheteur :** <https://www.marches-publics.info>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** MAIRIE DE MALAKOFF

**Numéro d'enregistrement :** 5C0B2EDA-B211-3FDC-30234FD2BD6B4268

**Adresse postale :** Hôtel de ville

**Ville :** Malakoff

**Code postal :** 92245

**Subdivision pays (NUTS) :** Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Service commande publique

**Adresse électronique :** marchespublics@ville-malakoff.fr

**Téléphone :** 0147467605

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

## 8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

**Numéro d'enregistrement :** 5C0B2EE8-A8DF-B207-1AA6A17F20141C17

**Adresse postale :** 2-4 bd de l'Hautil

**Ville :** Cergy-Pontoise

**Code postal :** 95027

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-d'Oise ( FR108 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

**Téléphone :** 0130173400

**Télécopieur :** 0130173459

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## 8.1 ORG-0005

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

**Numéro d'enregistrement :** 5C0B2EF7-0B9F-21B6-6BFF73A32FAEF655

**Adresse postale :** 2-4 bd de l'Hautil

**Ville :** Cergy-Pontoise

**Code postal :** 95027

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-d'Oise ( FR108 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

**Téléphone :** 0130173400

**Télécopieur :** 0130173459

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20251029-DEC2025\_258-AR

## 11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 851cdda3-7c1e-42b4-af32-1b7ccfcdd510

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 04/07/2025 à 17:14

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

## 11.2 Informations relatives à la publication

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/07/2025

# Ville de Malakoff

Malakoff, le 13 octobre 2025

Mairie de Malakoff  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

EUROPE SERVICE  
Parc d'activités de Tronquières  
Avenue du Garric  
15000 AURILLAC

Contact : service commande publique  
Courriel : marchespublics@ville-malakoff.fr  
Tél. : 01 47 46 76 05 / 605

Objet : Lettre de rejet des offres  
Consultation : 2513  
achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue.

A l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 73.88/100 et a été classée n° 3/3.  
Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note pondérée
1-Prix des prestations	40.0 pts	38.88
2-Valeur technique	40.0 pts	20.0
3-Délai de livraison	10.0 pts	10.0
4-Maintenance, garanties et services	10.0 pts	5.0

Le marché est attribué au candidat MATHIEU SAS, qui a obtenu la note de 92.46/100, pour un montant de 368 393,48 € HT.

Notes par critère de l'attributaire MATHIEU SAS :

Critères et sous-critères	Pondération	Note	Note pondérée
1-Prix des prestations	40.0 pts		37.46
2-Valeur technique	40.0 pts		40.0
3-Délai de livraison	10.0 pts		7.5
4-Maintenance, garanties et services	10.0 pts		7.5

Le délai de suspension de la signature du marché est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Madame la Maire de Malakoff  
Jacqueline Belhomme



 A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jacqueline Belhomme".

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référe pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référe contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

# Ville de Malakoff

Malakoff, le 13 octobre 2025

Mairie de Malakoff  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

Bucher Municipal  
40 Av. Eugène Gazeau  
60 300 SENLIS

**Contact :** service commande publique  
**Courriel :** marchespublics@ville-malakoff.fr  
**Tél. :** 01 47 46 76 05 / 605

**Objet :** Lettre de rejet des offres  
**Consultation :** 2513  
achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue.

A l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 75.0/100 et a été classée n°2/3.  
Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note pondérée
1-Prix des prestations	40.0 pts	40.0
2-Valeur technique	40.0 pts	20.0
3-Délai de livraison	10.0 pts	7.5
4-Maintenance, garanties et services	10.0 pts	7.5

Le marché est attribué au candidat MATHIEU SAS, qui a obtenu la note de 92.46/100, pour un montant de 368 393,48 € HT.

Notes par critère de l'attributaire MATHIEU SAS :

Critères et sous-critères	Pondération	Note pondérée
1-Prix des prestations	40.0 pts	37.46
2-Valeur technique	40.0 pts	40.0
3-Délai de livraison	10.0 pts	7.5
4-Maintenance, garanties et services	10.0 pts	7.5

Le délai de suspension de la signature du marché est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Madame la Maire de Malakoff  
Jacqueline Belhomme



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référe pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référe contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

# Ville de Malakoff

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff  
Hôtel de ville  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

Représentant du pouvoir Adjudicateur : Jacqueline Belhomme, Maire

### B - Objet de la consultation

#### Achat de deux balayeuses aspiratrices

#### Procédure de passation

Appel d'offres ouvert  
Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1<sup>o</sup> et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

### C - Déroulement de la consultation

#### Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	04/07/2025	25-76412	06/07/2025
JOUÉ	04/07/2025	441618-2025	08/07/2025
marches-publics.info	04/07/2025	F-PF-1675558	06/07/2025

#### Date et heure limites de réception des offres

Lundi 15 septembre 2025 à 17h00

#### Délai de validité des offres

120 jours

## D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 09/10/2025 à 9h00, la composition de la commission d'appel d'offres était la suivante :

### Membres à voix délibérative

Nom	Prénom	Fonction	Rôle
FIGUÈRES	Sonia	1ère Maire Adjointe Présidente de la commission d'appel d'offres	Représentante de la présidente
MORICE	Catherine	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	Titulaire
APRIKIAN	Virginie	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	Titulaire
TOUEILLES	Anthony	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	Titulaire
PRONESTI	Roger	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	Titulaire

### Membres à voix consultative

Nom	Prénom	Fonction	Rôle
FOUQUES	Jérémy	Directeur cadre de vie	Personnalité compétente
SOURYS-PINOIT	Anne	Directrice de la direction des affaires financières et de la commande publique	Personnalité compétente
NÉROT	Céline	Responsable du service commande publique	Personnalité compétente

### Membres absents et excusés

Nom	Prénom	Fonction	Rôle
AARSSE	Rodéric	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	Titulaire
MAYER	Philippe	Directeur Général des Services	Personnalité compétente
STRAUSS	Nicolas	Directeur Général Adjoint	Personnalité compétente

BOUZEMI	Hafida	Directrice Générale Adjointe	Personnalité compétente
DESTREE	Charlotte	Juriste du service commande publique	Personnalité compétente
NICOLAS	Pauline	Directrice adjointe de la direction des affaires financières et de la commande publique	Personnalité compétente
-	-	Direction Départementale de la Protection des Populations	Personnalité compétente
Mme CAVAUD	Chantal	Trésorière comptable	Personnalité compétente

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

### Quorum

- Le quorum est atteint :

NON

OUI

La commission d'appel d'offres :

peut délibérer

ne peut pas valablement délibérer.

### Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Madame Céline NEROT- Responsable du service commande publique

## F - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 3

Hors délais : 0

## G - Classement des offres

### Conformité des offres

Ordre d'arrivée	Nom et adresse du candidat	Décision	Observations
1	EUROPE SERVICE 15000 AURILLAC	Conforme	
2	MATHIEU SAS BP 32 54200 TOUL	Conforme	
3	Bucher Municipal 60300 SENLIS	Conforme	

### Décision sur les offres

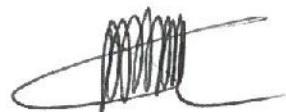
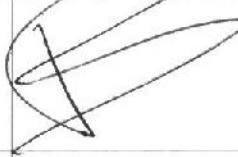
Attributaire	Montant offre HT	Résultat des votes
MATHIEU SAS BP 32 54200 TOUL	368 393,48 € HT	Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

### Motifs du choix des offres retenues

Attributaire	Motif du choix	Observations
MATHIEU SAS BP 32 54200 TOUL	Offre économiquement la plus avantageuse	Se référer à l'analyse

### H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

## I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom	Prénom	Fonction	Signature
FIGUÈRES	Sonia	1ère Maire Adjointe Présidente de la commission d'appel d'offres	 
MORICE	Catherine	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	
AARSSE	Rodéric	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	Absent
APRIKIAN	Virginie	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	
TOUEILLES	Anthony	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	
PRONESTI	Roger	Membre titulaire de la commission d'appel d'offres	
MAYER	Philippe	Directeur Général des Services	Absent
STRAUSS	Nicolas	Directeur Général Adjoint	Absent
BOUZEMI	Hafida	Directrice Générale Adjointe	Absente
FOUQUES	Jérémy	Directeur cadre de vie	
SOURYS-PINOIT	Anne	Directrice de la direction des affaires financières et de la commande publique	

NICOLAS	Pauline	Directrice adjointe de la direction des affaires financières et de la commande publique	Absente
NÉROT	Céline	Responsable du service commande publique	
DESTRÉE	Charlotte	Juriste du service commande publique	Absente

# Ville de Malakoff

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

#### Désignation du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

#### Représentant du pouvoir adjudicateur

Jacqueline Belhomme, Maire

### B - Objet de la consultation

#### Objet du marché

achat de deux balayeuses aspiratrices neuves

Attribution d'un marché unique.

### C - Economie générale de la consultation

Montant global de la consultation : 380 000,00 € HT.

#### Code CPV

Code CPV principal :

Code principal	Description
34144431-8	Balayeuses aspiratrices

#### Durée d'exécution du marché

Le marché est conclu pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie des véhicules.

## Mode de dévolution

Entreprise individuelle

## Forme des prix

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations du contrat.

## Variantes autorisées ou exigées

Les candidats n'étaient pas autorisés à présenter des variantes.

Le pouvoir adjudicateur n'a pas exigé la présentation de variantes

Le marché ne met pas en œuvre de clause sociale.

Le marché ne met pas en œuvre de clause environnementale.

## D - Choix de la procédure de passation

### Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

### Instance d'attribution

La commission d'appel d'offres en date du 09/10/2025

## E - Déroulement de la procédure de passation

### Accès aux documents de la consultation par voie électronique

Les documents de la consultation étaient accessibles par voie électronique.

### Date et heure limites de réception des offres

lundi 15 septembre 2025 à 17h00

### Délai de validité des offres

120 jours

## F - Admission des candidatures

### Nombre de plis reçus

Dans les délais : 3

Hors délais : 0

### Date de la décision d'admission des candidatures

17/09/2025

### Candidatures

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Observations
1	EUROPE SERVICE Parc d'Activités de Tronquières Avenue du Garric 15000 AURILLAC	Admis	

2	MATHIEU SAS 85 rue Sébastien Choulette - BP 32 54200 TOUL	Admis	
3	Bucher Municipal 40 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Admis	

## G - Analyse des offres

### Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres

Le pouvoir adjudicateur a demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

### Critères de sélection des offres

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
3-Délai de livraison	10.0
4-Maintenance, garanties et services	10.0

### Offres non retenues

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Observations
3	Bucher Municipal 40 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Conforme	
1	EUROPE SERVICE Parc d'Activités de Tronquières Avenue du Garric 15000 AURILLAC	Conforme	

## H - Précisions complémentaires sur le déroulement de la procédure

Description des mesures appropriées prises pour s'assurer que la concurrence n'a pas été faussée par des études ou des échanges préalables

*Sans objet*

Mesures prises en cas de conflits d'intérêts éventuellement décelés

*Sans objet*

## I - Offre retenue

### Décision d'attribution

09/10/2025

Attributaire	Montant global et forfaitaire pour deux balayeuses aspiratrices
MATHIEU SAS 85 rue Sébastien Choulette BP 32 54200 TOUL Siret : 33218581800017	368 393,48 € HT

### Motif(s) de la décision

Motivation : offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères eu égard aux critères définis dans le règlement de la consultation

Observations : se référer au rapport d'analyse des offres

### K - Achèvement de la procédure de passation

#### Date de notification aux candidats évincés du rejet de leur candidature ou de leur offre

Date de notification du rejet des offres : 17/10/2025

### L - Signature de l'organisme acheteur

A Malakoff, le 17 octobre 2025

Pour Madame la Maire empêchée,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe à la Maire,  
Sonia FIGUÈRES



# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **SAMEDI 23 MAI 2020**

Objet : Délégations de pouvoir attribuées au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres composant le conseil : <b>39</b>	<b>DEL2020_19</b>
En exercice :	39
Présents :	37
Représentés (ayant donné mandat) :	2
Absents (sans mandat) :	0
<b>Arrivée en Préfecture le : 26 Mai 2020</b>	
<b>Publiée le : 26 Mai 2020</b>	
<b>Exécutoire le : 26 Mai 2020</b>	

L'an deux-mille-vingt le samedi 23 mai à 11 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 19 mai 2020, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes de l'école Jean Jaurès, située 13 avenue Jules Ferry à Malakoff, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

### Etaient Présents (37) :

Mme Jocelyne BOYAVAL, Mme Catherine MORICE, M. Dominique CARDOT, Mme Fatiha ALAUDAT, Mme Carole SOURIGUES, Mme Virginie APRIKIAN, M. Michaël GOLDBERG, M. Pascal BRICE, Mme Annick LE GUILLOU, M. Rodéric AARSSE, M. Antonio OLIVEIRA, Mme Bénédicte IBOS, M. Loïc COURTEILLE, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Sonia FIGUÈRES, M. Thomas FRANÇOIS, Mme Vanessa GHIATI, M. Grégory GUTIEREZ, Mme Dominique TRICHET-ALLAIRE, M. Saliou BA, M. Michel AOUAD, Mme Nadia HAMMACHE, M. Nicolas GARCIA, M. Jean-Michel POULLÉ, M. Farid HEMIDI, M. Martin VERNANT (arrivée à 11h12), M. Aurélien DENAES, M. Antony TOUEILLES, Mme Tracy KITENGE, Mme Fatou SYLLA, M. Gilles BRESSSET, M. Roger PRONESTI, Mme Emmanuelle JANNÈS, M. Olivier RAJZMAN, Mme Charlotte RAULT, M. Stéphane TAUTHUI.

### Mandats donnés :

Madame Julie MURET donne pouvoir à Madame Dominique TRICHET-ALLAIRE  
Madame Héla BEL HADJ YOUSSEF donne pouvoir à Monsieur Antony TOUEILLES

### Secrétaire de séance :

Madame Fatou SYLLA, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2020

### Registre des délibérations Délibération n°DEL2020\_19

Service : Direction générale des services

Objet : Délégations de pouvoir attribuées au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### **Le conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-19, L.2122-22, L.2122-23,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**Vu** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain modifiant l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

**Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** la délibération du conseil de territoire n°CT 15-2017 de l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris », en date du 07 mars 2017, portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la commune de Malakoff,

**Vu** la délibération du conseil de territoire n°CT 34-2017 de l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris », en date du 28 mars 2017, portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à des organismes tiers sur la commune de Malakoff,

**Considérant** qu'il est souhaitable, afin d'assurer une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et dans le souci d'alléger l'ordre du jour des séances du conseil municipal, que le conseil municipal délègue une partie de ses attributions à Madame la Maire,

**Considérant** les possibilités de délégations complémentaires introduites par les lois n°2015-991 du 7 août 2015, n°2017-257 du 28 février 2017, n°2018-1074 du 26 novembre 2018 permettant de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

**Considérant** que, sous l'effet de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le droit de préemption urbain a été transféré de plein droit à l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris »,

**Considérant** que, par la délibération du conseil de territoire n°CT 34-2017, en date du 07 mars 2017, l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris » a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à la commune de Malakoff sur l'intégralité du territoire communal, à l'exception des périmètres d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

**Considérant** que, par la délibération du conseil de territoire n°CT 34-2017, en date du 28 mars 2017, l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris » a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur les secteurs Danton/Charles de Gaulle, Pierre Larousse, Aavalée, Péri/Brossolette, Colonel Fabien, Frères Vigouroux, situés sur la commune de Malakoff,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 39 voix pour dont 2 mandats (Mme MURET, Mme BEL HADJ YOUSSEF)**

**Article 1 : DÉLÈGUE** à Madame la Maire le pouvoir de prendre toute décision pour :

**1<sup>o</sup>** - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

**2<sup>o</sup>** - Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.

Ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

**3<sup>o</sup>** - Procéder, selon les conditions fixées par **l'annexe 1 de la présente délibération**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et à la sécurisation de l'encours de la dette.

**4<sup>o</sup>** - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**5<sup>o</sup>** - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, qu'il s'agisse de biens mobiliers que la ville donne à bail, ou de biens immobiliers que la ville donne ou prend à bail, sur le domaine public ou privé, pour une durée n'excédant pas douze ans.

**6<sup>o</sup>** - Passer les contrats d'assurance, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**7<sup>o</sup>** - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**8<sup>o</sup>** - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

**9<sup>o</sup>** - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

**10<sup>o</sup>** - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

**11<sup>o</sup>** - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

**12°** - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (chiffre), les montants des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

**13°** - Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

**14°** - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

**15°** - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

**16°** - Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;

- Constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la ville du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avéreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures ;

- Transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros.

**17°** - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, à l'exclusion de celles concernant les accidents incluant des personnes.

**18°** - Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

**19°** - Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

**20°** - Réaliser les lignes de trésorerie selon les conditions fixées **par l'annexe 2 de la présente délibération.**

**21°** - Exercer ou déléguer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme pour des aliénations à titre onéreux dans la limite d'un montant inférieur à 1 000 000 d'euros.

**22°** - Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

**23°** - Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie preventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

**24°** - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### (25°)

**26°** - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes :

- Tout organisme public, dont l'État et ses établissements publics, émanations et agences, les collectivités territoriales, les instances européennes et leurs agences ;
- Tout organisme privé concourant par son action à l'intérêt général ;
- Aux plus hauts montants disponibles au vu des seuils définis par l'organisme financeur et au vu des projets portés par la ville, objets des subventions recherchées.

Les demandes de subventions incluent tout document administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur, ainsi que le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée. Dans le cas où l'obtention d'une subvention est subordonnée à la signature d'une convention avec l'organisme financeur, cette dernière est approuvée par le conseil municipal, sauf caractère d'urgence mettant en péril la procédure d'obtention.

**27°** - Procéder au dépôt des déclarations préalables, des demandes de permis de démolir, permis de construire et permis d'aménager pour des opérations autorisées par le conseil municipal.

**28°** - Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

**29°** - Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

**Article 2 : AUTORISE** un adjoint, dans l'ordre du tableau, à exercer les délégations consenties à la Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, dans les conditions fixées par l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3 : DÉCIDE** que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation de la Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.

**Article 4 : DÉCIDE** que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un membre de l'administration municipale agissant par délégation de la Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales.

**Article 5 : PREND ACTE** que, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat.

**Article 6 : PREND ACTE** que le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

**Article 7 :** La Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait et délibéré à la date ci-dessus

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre



Madame la Maire,  
**Jacqueline BELHOMME**